Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 54 (1925)

Heft: 1

Artikel: L'éducation à l'école et dans la famille

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1041024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le temps qui séparait sa dernière leçon de la matinée du moment du dîner, il récitait son chapelet. Cette dernière dévotion lui était chère ; elle était devenue depuis de nombreuses années une coutume quotidienne. Il s'était imposé d'aller une fois par an aux Marches. Bourguillon était une de ses promenades favorites.

Tous ceux qui l'ont connu, ceux qui ont bénéficié de ses leçons, et parfois l'ont taquiné, garderont pieusement son souvenir. Nombreux sont ceux qui sont venus répandre un peu d'eau bénite sur son cercueil, en cette église du Collège, qui était celle de la paroisse aussi ; plus nombreux sont ceux qui lui ont voué, de loin, une prière avec un regret bien sincère.

L'éducation à l'école et dans la famille

L'éducation permet à l'enfant de s'assimiler des connaissances, de développer ses aptitudes et de prendre conscience de ses devoirs. Elle consiste à lui transmettre tout ce qui est nécessaire pour la vie telle qu'elle doit être vécue.

L'éducation comprend deux parties : 1° l'instruction ou formation de l'esprit ; 2° la formation du cœur, des bonnes habitudes, qui font l'homme vertueux. Ces biens s'acquièrent d'abord imparfaitement dans la famille.

Dans le milieu familial, l'enfant étudie la langue de ses parents, leurs habitudes, leurs croyances. Il se sert des images comme aussi de ses expériences pour s'instruire. La mission de l'école est de compléter et d'organiser cette éducation première. En effet, entre trois et sept ans, l'enfant s'enrichit d'une certaine somme de connaissances que l'éducateur ne doit pas dédaigner, mais chercher à développer et perfectionner.

Pour réussir dans cette tâche, il faut une bonne méthode, une étude raisonnée de ce qui entoure l'enfant. C'est l'intuition qui fait connaître le milieu local. Cette intuition s'applique à toutes les branches du programme, y compris la religion, dans nos leçons sur la maison paternelle, la famille, notre village, les autorités, l'église, la cure, l'autorité ecclésiastique, les cloches, etc.

Les sept huitièmes au moins de nos connaissances viennent du milieu local.

Notre devoir nous prescrit de donner un savoir proportionné à l'âge et à la condition des enfants ; mais l'instruction n'est pas l'essentiel ; si nous nous bornions à ce point, nous ne mériterions pas le beau titre d'éducateurs. Nous devons aussi et surtout développer chez l'enfant le germe de vie spirituelle, de cette vie intérieure qui est infiniment supérieure à la vie naturelle. Il faut

respecter cette vie intérieure et la préserver en nous et dans les autres.

Pour cela, il faut : 1° faire comprendre aux enfants que la vie morale est importante et même absolument nécessaire ; 2° leur apprendre comment on parvient à dompter ses passions, son impatience dans les occasions multiples de la vie scolaire ; 3° viser à cultiver la personnalité afin que l'enfant, au sortir de l'école, ne soit pas à la merci des exemples, des opinions qui le feraient dévier du droit chemin ; 4° agir sur l'âme de l'enfant en lui faisant remarquer les conséquences de ses actes. L'enfant peut se commander, poser des actes bons ou mauvais ; il est un être responsable.

Ajoutons à ces moyens la discipline, mais une discipline qui fasse appel à la collaboration intérieure de l'enfant.

Le vrai éducateur s'impose par la raison et l'amour, et l'élève doit lui obéir librement. Ainsi les récompenses seront rares et sobres (la meilleure étant le bon témoignage de la conscience après un devoir bien rempli). Les punitions doivent être la réparation d'un acte mauvais. Toute punition doit être proportionnée à la faute, elle doit être comprise, acceptée et rigoureusement accomplie. Les mauvais traitements infligés aux enfants dénotent un manque de domination de soi-même et font perdre la confiance envers le maître. De plus, l'habitude de frapper est contagieuse et les enfants mal menés frapperont à leur tour.

Notre fermeté doit être une force unie à la souplesse. S. J.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunions mensuelles. — *A Fribourg :* Jeudi, 8 janvier, à 2 ½ h., à la Villa Miséricorde. La réunion sera suivie d'une partie récréative : thé, loto, productions diverses.

A Bulle : Jeudi, 15 janvier, à 2 ½ heures, à l'Ecole ménagère.

A Romont : Jeudi, 22 janvier, à 2 ½ heures, à l'Ecole ménagère.

Faire parler les enfants. — Qu'ils soient acteurs et non pas simplement auditeurs, sinon ils restent incapables de s'exprimer d'une manière intéressante, sur les sujets les plus simples que traitent parfois, d'une façon passable, des gens qui n'ont pas étudié. Tout professeur qui aura obtenu, ne fût-ce que durant un quart d'heure, cet effort des enfants, trouvera de tels avantages à cette activité, à cet entrain plein d'ardeur, qu'il sentira sa propre tâche allégée et voudra chercher à nouveau le même succès. Doivent être acceptées toutes les réponses qui font preuve d'activité personnelle et de jugement ; doivent être rejetées toutes celles qui sont négligées ou supposées. Si l'enfant qui récite semble avoir hâte d'en finir et bredouille le texte sans écouter lui-même, imposez-lui de parler avec netteté et avec une lenteur suffisante.